

Arrêté collectif portant inscription au tableau d'avancement à la hors classe des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête :

Article 1 : les conseillers principaux d'éducation de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe des conseillers principaux d'éducation au titre de l'année scolaire 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Etablissement
BENGRAB	BENGRAB	ANISSA	Lycée professionnel Maria Casarès - Lycée des métiers des services aux entreprises, de la beauté et du bien-être Avignon
GOURDIN	GOURDIN	CECILE	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Auguste et Louis Lumière La Ciotat
SARKISSIAN	SARKISSIAN	JENNIFER	Collège Jean Giono Orange
GMATI-SAADI	GMATI	HOUDA	Section d'Enseignement Professionnel du LPO Vauvenargues Aix-en-Provence
MANCUSO	TOFFOLO	STEPHANIE	Collège François Mitterrand Simiane-Collongue
GAUMONT	ARTEL	CELINE	Collège Marie Marvingt Tallard
ROMAN	ROMAN	BRUNO	Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Aix-en-Provence
MAROUANE	MAROUANE	TARAK	Collège Pont de Vivaux Marseille 10e Arrondissement
FERRER	FERRER	ANNE LAURE	Lycée général et technologique Jean Cocteau Miramas
SCHNEBELEN	VASSEUR	SANDRINE	Collège Henri Fabre Vitrolles

CARON	CARON	CHRISTELE	Collège Arthur Rimbaud Marseille 15e Arrondissement
DE LESTABLE	DE LESTABLE	LORENE	Lycée professionnel L'Estaque - Lycée des métiers de l'économie bleue Marseille 16e Arrondissement
GENTILE	GENTILE	MARIE ROSE	Lycée général et technologique Pierre-Gilles de Gennes Digne-les-Bains
BOYER	BOYER	SANDRINE	Lycée polyvalent Vauvenargues Aix-en-Provence
MAYOU	MAYOU	SONIA	Collège Sophie Germain Aix-en-Provence
GAU	BOURLIER	ARABELLE	Collège Frédéric Mistral Arles
GARRIC	GARRIC	JULIEN	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie d'Aix-Marseille Marseille 13e Arrondissement

Fait le 27 août 2026

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Voies et Délais de recours

" Si le cas échéant vous entendez contester cette décision, vous devez le faire dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif compétent qui peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr"

NOTA :

- La part de femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des conseillers principaux d'éducation est de 79.16%, la part des hommes est de 20.83%
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des conseillers principaux d'éducation est de 82.35%, la part des hommes est de 17.64%